

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Date de la convocation : 14 avril

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-sept avril, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la Présidence d'Aline WATT-CHEVALLIER, Présidente du CCAS.

**Nombre de membres en exercice :** 17    Présents : 15    Absents : 2    Votants : 16

**Présents :** Madame Aline Watt-Chevallier (Présidente), Madame Jolivet Fabienne, Madame Moran Mireille, Madame Stépien Christine, Madame Chatelain Mireille, Madame Potard Claire, Madame Théron Sandra, Madame Collet Delphine, Monsieur Anselmo Pascal, Madame Savoini Nicole, Monsieur Troger Jean-Luc, Madame Revertegat Annie, Monsieur Busato Alexandre, Monsieur Roy Dominique, et Madame Herbelot Stéphanie.

**Pouvoirs :** Monsieur Thierry Charretour donne son pouvoir à Madame Aline Watt-Chevallier

**Absent :** Monsieur Salvan Aurélien

**Secrétaire de séance :** Madame Revertegat Annie

Prochaine réunion : 18 mai, 15 juin

### Ordre du jour

Avant d'aborder l'ordre du jour, une **photo de groupe** est réalisée pour présenter le CCAS dans le bulletin communal « L'Essentiel » de la mairie.

Arrivée de Madame Herbelot Stéphanie à 20h20.

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres pour leur engagement.

Elle adresse une mention particulière à Monsieur Thierry Charretour pour l'organisation de la **Rando Saveur** et de la **Semaine du développement durable et de l'opération « Nettoyons la nature »**.

Il est constaté que le village est globalement propre et que les déchets se concentrent surtout aux entrées et sorties du village.

L'environnement, qui s'est déroulée le samedi matin 25/04 au Lycée agricole avec une présentation sur la préservation de nos végétaux sauvages et la restauration des écosystèmes naturels avec des espèces adaptées au climat local était très intéressante également.

La présidente remercie également Monsieur Alexandre Busato pour la **formation "Petit Secouriste"**. Malgré les quatre participants seulement, l'animateur, pompier à Annemasse, a été très apprécié.

La Présidente évoque l'intérêt de proposer cette formation aux membres du CCAS.

### I/ **Approbation et vote** du compte - rendu de la séance précédente :

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

**Vote :** Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 30 mars 2026

**2/ Adoption du Compte de Gestion 2025 : délibération n° 01.04.26**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Madame La Présidente présente les résultats du compte de gestion, conformes aux résultats du compte administratif.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,  
**À l'unanimité**

➤ **APPROUVE** le compte de gestion **2025**.

**Pour :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**3/ Adoption du Compte Administratif 2025 et Affectation du Résultat : délibération n° 02.04.26**

**Mme La présidente, Aline WATT-CHEVALLIER quitte la salle**

**Monsieur BUSATO Alexandre préside la séance pour adopter le compte administratif.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le compte administratif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, qui est conforme au compte de gestion, est présenté au Conseil d'Administration. Il peut se résumer ainsi :

| Libellé                      | Fonctionnement |                | Investissement |               | Ensemble       |                |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
|                              | Dépenses       | Recettes       | Dépenses       | Recettes      | Dépenses       | Recettes       |
| Opérations de l'exercice     | 43 130.28<br>€ | 45 080.85<br>€ | 36 200.61 €    | 7 911.74<br>€ | 79 330.89<br>€ | 52 992.59<br>€ |
| Résultats de clôture de 2025 |                | 1 950.57 €     | 28 288.87<br>€ |               | 26 338.30<br>€ |                |

| Libellé        | Résultat<br>clôture 2024 | Affectation<br>investissement | Résultat<br>exécution 2025 | Résultat<br>clôture 2025 |
|----------------|--------------------------|-------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Investissement | - 7 130.74 €             |                               | - 28 288.87 €              | - 35 419.61 €            |
| Fonctionnement | 126 735.16 €             | 7 130.74 €                    | 1 950.57 €                 | 121 554.99 €             |
| Total          | 119 604.42 €             |                               | - 26 338.30 €              | 86 135.38 €              |

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

## À l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 ;
- Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil d'Administration DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement pour : 121 554.99 €
  - ✓ Dont 86 135.38 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 ;
  - ✓ **35 419.61 €** en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 ;

et de reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 35 419.61 €

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Mme WATT-CHEVALLIER Aline revient dans la salle et préside la séance.**

## Échanges :

- Madame Moran demande si l'aide pour la rénovation de la salle de bains de l'appartement, rue de la Barque est comprise dans les comptes.  
→ La présidente précise que la rénovation est enregistrée en investissement et que l'aide de l'état « Ma prime'Adapt » a été perçue directement par les locataires. Le CCAS n'a fait que compléter.
- Stéphanie demande la différence entre **fonctionnement** et **investissement**.  
→ Madame Revertégat explique que le fonctionnement concerne les dépenses de vie courante et manifestations et les recettes sont principalement les loyers des appartements et terrains ; l'investissement concerne les bâtiments (remboursements d'emprunts) et projets durables (rénovations).
- Madame Revertégat questionne l'existence des prêts immobiliers et leur durée restante.
- Madame Moran demande si l'argent placé est disponible ; la présidente confirme que oui.

## 4/ Vote du Budget Primitif 2025 : délibération n° 03.04.26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les données du Budget Primitif **2026** du Centre Communal d'Action Sociale présentées aux membres sont les suivantes :

### En section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **101 419.61 €**

### En section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **132 235.38 €**

Explications concernant l'appartement d'urgence et son futur emplacement. L'appartement au-dessus du Ptit Contamine sera dorénavant loué à l'année. Le logement situé au dernier étage d'un bâtiment communal serait transformé en logement d'urgence. Le bâtiment appartient à la Mairie et demanderait des travaux importants pour une remise à neuf qui ne seront pas à l'ordre du jour immédiat.

Madame Jolivet souligne que s'il est meublé, cela facilite la gestion et la récupération du matériel.

Évoqué : la possibilité de mise à disposition de cet appartement pour 6 mois renouvelables, à une association, l'Espace-femmes Geneviève D. à La Roche sur Foron avec un loyer autour de **300 € / mois**.

Une **visite du logement** est prévue.

Le groupe chargé de cette mission :

Mesdames Jolivet Fabienne, Moran Mireille, Chatelain Mireille, Potard Claire, Herbelot Stéphanie, Revertegat Annie, Stéprien Christine et Monsieur Roy Dominique.

Des frais de peinture seront à prévoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration  
(A l'unanimité)

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 arrêté aux sommes visées ci-dessus.

**Pour :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**5/ Vote des subventions pour les associations à caractère médico-social : délibération n° 04.04.26**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Trente-quatre demandes de subventions ont été réceptionnées. Le groupe de travail composé de Mesdames Moran, Revertegat, Jolivet, Chatelain, Stéprien et Monsieur Busato s'est réuni afin d'étudier l'ensemble des dossiers.

Le groupe de travail présente à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration un résumé sur les différentes associations et une proposition de subventions pour les dossiers soumis.

Comme les années précédentes, le choix s'est porté sur des associations locales, peu ou non subventionnées au niveau national, ainsi que sur des établissements pédagogiques qui accueillent des enfants de la commune.

| Associations                           | Montant accordé          |
|----------------------------------------|--------------------------|
| <b>A.E.H.A</b>                         | 300,00 €                 |
| <b>ADMR Les Tourelles</b>              | En attente de la facture |
| <b>AFTC Haute-Savoie</b>               | 100,00 €                 |
| <b>ALMA 74</b>                         | 100,00 €                 |
| <b>APF France Handicap</b>             | 200,00 €                 |
| <b>Apreto</b>                          | 200,00 €                 |
| <b>Arve réfugiés</b>                   | 100,00 €                 |
| <b>Comité 74 - Prévention routière</b> | 100,00 €                 |
| <b>Coup de pouce</b>                   | 200,00 €                 |
| <b>Croix rouge</b>                     | 100,00 €                 |
| <b>Don du sang - EFS</b>               | 500,00 €                 |

|                                           |                   |
|-------------------------------------------|-------------------|
| <b>Effikass</b>                           | 500,00 €          |
| <b>Espace Femmes</b>                      | 650,00 €          |
| <b>Fédération des œuvres laïques</b>      | 100,00 €          |
| <b>France Alzheimer Haute-Savoie</b>      | 100,00 €          |
| <b>GIS France</b>                         | 200,00 €          |
| <b>Handi Sport</b>                        | 200,00 €          |
| <b>Jalmaalv</b>                           | 150,00 €          |
| <b>La maison de Coluche</b>               | 100,00 €          |
| <b>Le petit monde d'Ezio</b>              | 500,00 €          |
| <b>LocoMotive</b>                         | 100,00 €          |
| <b>Louni</b>                              | 500,00 €          |
| <b>Opération Nez Rouge - Haute-Savoie</b> | 100,00 €          |
| <b>Protection civile</b>                  | 200,00 €          |
| <b>Les restaurants du cœur (AD74)</b>     | 200,00 €          |
| <b>SADVA</b>                              | 500,00 €          |
| <b>SCOUT Cluses</b>                       | 100,00 €          |
| <b>SEPas impossible</b>                   | 100,00 €          |
| <b>SPAD</b>                               | 100,00 €          |
| <b>VMEH</b>                               | 100,00 €          |
| <b>TOTAL =</b>                            | <b>6 400,00 €</b> |

Présentation du travail réalisé par le groupe en charge des subventions. Chaque association est étudiée tour à tour.

**Hypophosphatasie Europe** : Maladie génétique osseuse rare liée à un déficit en phosphatase alcaline. Environ 500 cas en France (sous-diagnostiqués). Un enfant concerné sur la commune. (Pas de demande de subvention)

**Syndrome d'Angelman** : Maladie génétique rare provoquant un handicap intellectuel et moteur sévère (absence de langage, épilepsie, troubles moteurs). Prévalence : 1/10 000 à 1/20 000. Un enfant concerné sur la commune.

**Ludothèque Monts et Merveilles** : Ludothèque associative ouverte à tous depuis 2006 : prêt de jeux, animations, soirées jeux, location de jeux géants et déguisements. Cotisation à Saint-Jeoire.

AEHA – École à l'Hôpital d'Annecy : Association reconnue par l'Éducation nationale assurant gratuitement la continuité scolaire des enfants malades (hôpital ou domicile), de la maternelle au bac. Environ 525 élèves suivis par an.

Le Petit Monde d'Ezio : Association soutenant un enfant atteint d'autisme (syndrome Phelan-McDermid). Objectif : financer thérapies non remboursées, matériel adapté et accompagnement éducatif.

Arve Réfugiés 74 : Association créée en 2017 pour accompagner les réfugiés dans la vallée de l'Arve à travers un soutien humain, social et matériel. (Combloux)

AFTC 74 – Traumatisés crâniens : Association d'intérêt général défendant les droits des personnes cérébro-lésées et de leurs familles : entraide, information, prévention et sensibilisation. (Grenoble)

Espace Femmes Geneviève D. : Association de référence en Haute-Savoie pour l'accueil et l'accompagnement gratuit des femmes victimes de violences conjugales (dès 16 ans). (La Roche-sur-Foron)

Locomotive : Association grenobloise soutenant les familles d'enfants atteints de cancer ou leucémie : aide morale, financière, soutien hospitalier et accompagnement du deuil.

VMEH : Association de visites et d'écoute auprès des personnes hospitalisées ou en EHPAD, pour rompre l'isolement et soutenir les équipes soignantes. Présente sur le secteur du CHAL.

Pompiers Humanitaires – GSCF 74 : ONG de sapeurs-pompiers spécialisés dans le secours post-catastrophe et l'humanitaire, déployable rapidement à l'international.

GIS France 74 : Association humanitaire de secours et sauvetage intervenant en France et à l'étranger lors de catastrophes (recherche, médical, logistique). (Étaux)

SEPA(S) Impossible : Association des Pays de Savoie accompagnant les personnes atteintes de sclérose en plaques hospitalisées à la Maison du Lac.

Opération Nez Rouge : Association de bénévoles assurant le retour sécurisé des personnes à domicile, notamment lors du réveillon de la Saint-Sylvestre.

Don du sang Fillinges-Marcellaz : Association promouvant le don du sang et organisant les collectes locales pour trois communes. 12 bénévoles.

Services d'aide à domicile (ADMR, SADVA, EFFIKASS) : Interventions régulières ou ponctuelles à domicile pour les habitants (sorties d'hospitalisation, accompagnement quotidien).

APRETO : Association spécialisée dans l'accompagnement des personnes souffrant d'addictions, gestion de centres d'accueil et groupes de parole. (Annemasse)

Aide alimentaire et précarité :

- Coup de Pouce Bonneville : aide alimentaire et vestiaire (80 familles/semaine).
- Maison Coluche d'Annemasse : hébergement, repas, jardins solidaires.
- Restos du Cœur AD74 : 7 centres, 7 000 bénéficiaires, 800 000 repas en 2025.

Scouts de Cluses : Actions éducatives locales et forte entraide internationale (Ukraine, Liban).

FOL 74 : Accompagnement et formation des associations (gestion, statuts, subventions).

France Alzheimer 74 & SPAD à Vougy : Soutien aux malades Alzheimer et à leurs aidants (activités, accueil de jour, répit).

Croix-Rouge de Bonneville : Aide sociale, vestimentaire, accès au numérique, formations secouristes et actions d'urgence en France et à l'international.

**ALMA 74** qui s'occupe des maltraitances aux personnes âgées.

**JAMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie)** accompagne les personnes en fin de vie ou isolées, 4 bénévoles interviennent au CHAL.

**Handi Sport** propose un accompagnement dans la pratique sportive des personnes handicapées ainsi que l'aide dans le matériel adapté.

**APF France handicap** défend les droits des personnes handicapées et se bat contre les discriminations.

**La protection civile 74** apporte aide aux plus démunis et assistance aux populations sinistrées.

**Le comité 74 de la Prévention routière** est engagée auprès des élèves dans les écoles.

#### Échanges :

- Stéphanie demande pourquoi le budget n'est pas simplement divisé entre le nombre de demandes.  
→ La Présidente explique que les subventions répondent aux besoins locaux et spécifiques, et non à un simple partage égal.
- Delphine s'interroge sur la raison pour laquelle l'**ADMR** reçoit plus que **Effikass** ou **Sadva**, alors qu'elle a moins de bénéficiaires dans la commune.  
→ Il est rappelé que l'**ADMR** bénéficie d'un calcul spécifique et qu'elle recevait auparavant une somme deux fois plus élevée.

Le groupe s'accorde pour rééquilibrer les montants entre **ADMR, Efficace et Sattva**.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,  
**À l'unanimité**

**APPROUVE** la répartition des sommes allouées aux associations pour un montant total  
**de 6 400 €**

**Et DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux associations sus nommées.

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### 6. Préparation du repas du 24 mai

Participants invités :

- **85 couples**
- **158 personnes seules**

Les invitations sont validées ; le devis sera transmis à l'imprimeur.

#### Organisation :

- **Samedi 23 mai (8h-12h)** : mise en place – coordonnée par Monsieur Troger.

- **Dimanche 24 mai** : équipe attendue à **10h**.
  - Possibilité d'arrivée anticipée pour accueillir le groupe musical et le traiteur.
- Monsieur Troger récupère la clé de la salle.
- Madame Jolivet : achats de pain.
- Madame Moran voit avec Madame Théron pour certaines commandes à Super U. Le reste est en cours.

#### **7. Délibération n° 05.04.26 - repas du C.C.A.S - prix du repas accompagnant**

Madame La Présidente rappelle au conseil d'administration qu'il convient de décider si les personnes souhaitant participer au repas du C.C.A.S mais ne répondant pas aux conditions à satisfaire pour être invitées peuvent être acceptées et, si oui, de fixer le prix de la prestation qui leur est proposée (repas et animation).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

#### **A l'unanimité**

- **FIXE à 35,00 €** le montant de la participation des "accompagnants" au repas annuel du C.C.A.S.
- **CHARGE** Madame la Présidente de faire recouvrer la recette correspondante.

#### **Fixation du prix du repas accompagnant du CCAS**

Le point est **adopté à l'unanimité**.

→ Prix fixé à **35 €**.

#### **Points divers**

- Le groupe de théâtre les **Hoptimistes**, sollicité pour une action dans le cadre d'Octobre Rose, ne pourront pas intervenir. Il faudra envisager une autre solution.
- Rappel des événements à venir :
  - **Cérémonie de commémoration du 8 mai** : jeudi 7 mai à 18h30, parvis de la mairie.
  - **Printemps des cimetières** : dimanche 10 mai, de 10h à 12h, dans le cadre des Amis de la Grande Maison.

Fin de séance à 23h00.

La secrétaire de séance,  
**Madame Annie REVERTEGAT**

La Présidente,  
**Madame Aline WATT-CHEVALLIER**